

Des voisins au chevet des mourants ?

par Marcel Drulhe

voisins ne sont-ils pas le maillon faible de cette chaîne intégrative ? Comment mobiliser un voisinage autour de la fin de vie d'un malade si l'on ne sait pas si les voisins de cette personne étaient par ailleurs interactifs avec elle avant la situation présente ? Et que signifie cette interactivité ? Peut-on espérer que des voisins entourent "leurs" mourants à un point tel que cette mobilisation pourrait être une solution au moins partielle au manque de personnel soignant spécialisé ?

Le voisinage d'hier à aujourd'hui

Assurément nous avons quitté l'époque où "les grands de ce monde" mettaient en scène leur mort au milieu des leurs et de cette forme spécifique de voisinage que constituaient "les cours royales". Ainsi, lorsque l'archevêque annonce, en 1666, à la reine Anne d'Autriche que sa fin approche, des processions avec reliques sont organisées et toute la cour y participe. Plus proches de nous, encore peu après la seconde guerre mondiale, au sein de collectivités rurales françaises, les voisins rendaient systématiquement visite à celui des leurs qui étaient promis à une mort prochaine : les plus pressés étaient ceux qui étaient "en fâcherie" avec la personne mourante, car la visite se transformait en rituel de réconciliation (on pouvait "se remettre à se parler"). Désormais, on cherche avant

tout à promouvoir une expérience partagée entre proches, on cherche à célébrer un entre soi déchiré par la disparition d'une personne singulière. Quelle place peut avoir le voisinage au sein de "l'intimisation" de la mort contemporaine ?

Le voisinage est d'abord affaire de proximité résidentielle. A ce titre, les voisins nous sont "donnés" : nous ne les choisissons pas contrairement à nos amis. Si l'on peut choisir sa zone résidentielle, en son sein, impossible d'éviter d'avoir à emprunter des espaces communs et donc d'être soumis à des rencontres que l'on ne souhaite pas ou qui nous indiffèrent. Jusqu'où peut aller la proximité résidentielle ? Impossible de rassembler des critères objectifs : la perception des résidents trace à elle seule le bornage et les contours de ce qui fait voisinage. Et c'est pourquoi les enquêtes nous offrent des expressions très diverses du voisinage : ce peut être une cage d'escalier dans les grands immeubles, ceux qui habitent au long d'une rue entière aussi bien que des congénères vivant à plusieurs kilomètres en montagne. Lorsque l'enquêteur se trouve face à des personnes qui viennent d'emménager, il prend tout de suite la mesure des limites de la juxtaposition matérielle : les congénères ne manquent pas autour d'eux, mais ceux qui viennent d'arriver dans leur nouvelle résidence parlent de leurs voisins au passé (ce sont les voisins que l'on a "quittés"). Sans une certaine durée d'implantation, on ne peut pas prétendre voisiner dans l'ici et maintenant.

Voisiner : se reconnaître et préserver son quant-à-soi ; se rendre service ou se recevoir.

Souvent nous parlons de "voisins" pour indiquer une facette de l'identité de personnes que nous côtoyons. Le passage au verbe "voisiner" qu'une pareille identification suppose, indique une action

préalable : l'engagement dans un "travail relationnel" particulier. Ce travail relationnel creuse d'abord un fossé par rapport à "l'inattention civile" des passants : au cours de nos circulations urbaines, notre parcours piétonnier nous met en relation avec d'autres passants que nous regardons sans les voir pour éviter d'attirer leur attention sur notre présence singulière. Au contraire, les convenances sociales appellent à une interaction civique minimale avec le voisin ou la voisine : le "bonjour-bonsoir", le signe de tête ou le regard de reconnaissance. C'est un affichage de soi depuis un espace dont on signifie l'appropriation (je suis dans ma rue, dans mon immeuble, sur le pas de porte de mon logement...) tout en indiquant la connivence d'un espace partagé : l'autre a aussi sa place dans cette zone commune qui entoure nos habitations. La répétition de ce rituel d'attention civique réciproque (entrer en contact pour se reconnaître sans s'attarder) a pour effet de produire un sentiment de sécurité et une confiance de base : inutile d'être sur mes gardes, je reconnais mon voisin comme mon égal ; je le respecte comme il me respecte. Cette réciprocité minimale génère un cadre normatif spécifique pour ce type d'activité relationnelle : en même temps que je sors l'autre du "méconnaissable", je dois assurer sa préservation et la mienne. Voisiner suppose toujours le respect de ces deux règles de base : reconnaissance de l'autre et préservation de soi. Le "fouineur", par son indiscrétion, ne respecte pas la règle de préservation de soi. De la même manière, le "voisin bruyant" manque à la norme de reconnaissance : s'il prenait en compte ma présence, il se soucierait des nuisances sonores qu'il me fait subir. Mais à partir de quelle intensité y a-t-il nuisance sonore ? Les différences de générations peuvent produire des décalages d'appréciation. Voisiner peut alors consister à développer de la négociation, à

La sérénade de la substitution du "chacun pour soi" à la solidarité *intra-générationnelle* et *inter-générationnelle* est régulièrement entonnée, de concert avec les lamentations sur l'isolement et la solitude. Pourtant, la seconde partie du 20^{ème} siècle a offert jusqu'à présent les disponibilités en logement qui ont permis la séparation résidentielle des générations. Elle fait écho à un désir réciproque d'indépendance et d'autonomie, partagé par les différentes générations, qui n'exclut pas diverses formes de proximité et, pour les parties apparentées de chaque génération, des formes d'intimité à distance. Partout on observe que l'entourage des personnes et des ménages se constitue de quatre piliers relationnels : la famille, les amis, le voisinage et des services professionnels liés à la santé et au social. Chacun de ces piliers n'a pas la même force : proches, voisins, travailleurs sociaux ou de la santé ne sont pas présents de la même façon. Mais les

* Marcel Drulhe

* Professeur émérite des Universités,
Docteur en sociologie, CIRUS-CERS (UMR
CNRS 5193), Université de Toulouse II
le-Mirail. <http://marcel.drulhe.online.fr/>

rapprocher les points de vue et à gommer le conflit.

Chemin faisant, nous nous apercevons que nous avons quitté le moment fugitif de deux trajets qui se croisent en donnant lieu à une interaction minimale : le temps de l'interaction s'est allongé, il s'est meublé par exemple d'un temps d'arrêt pour la conversation. Au fil d'échanges très "neutres", divers détails filtrent : l'identité de chacun s'épaissit d'une constellation de qualités et de compétences. Encore "un pas" et l'utilisation des compétences des voisins nous fait passer au niveau des services. SE rendre service : le voisin, la voisine ne sont pas des artisans ou des techniciens. Entre voisins, il ne saurait y avoir d'aide à fonds perdus : les services de voisinage se doivent de *respecter la réciprocité* ; ils relèvent du registre de *l'entraide*.

Comment s'opère la comparaison et la restitution des services de telle sorte que l'équilibre du don et du contre-don soit respecté ? Entre voisins, il n'est pas question d'appliquer la rigueur des règles comptables du management moderne ! Dans les équivalences domestiques, la jauge symbolique peut inverser une dette en crédit ! L'entraide domestique n'est pas codifiable parce qu'elle ne relève pas de la seule addition de gestes : les activités y sont pétries de mots et d'émotions au point qu'une seule parole heureuse peut en amplifier la portée alors qu'une parole malheureuse lui enlève toute valeur ; quand vient le temps du retour, les mêmes activités n'appellent donc pas la même prise en compte et le petit geste peut être considéré, en certaines circonstances, d'une valeur inestimable. Ainsi le service rendu dans l'urgence peut ne pas relever de l'aide à fonds perdus : au lieu d'être interprété comme un don dont tout porte à croire qu'il ne sera pas rendu, on considère que c'est un contre-don vis-à-vis de quelqu'un qui a déjà lui-même rendu de multiples services et dont la mémoire

collective garde trace à cause de l'ancienneté du voisinage. Ainsi s'expliquent ces voisins exceptionnels qui aident des personnes dépendantes à rester vivre au domicile : quand ces personnes aujourd'hui confinées en avaient les moyens physiques, elles ont su accomplir des services qui outrepassaient la restitution réciproque ; lorsque viennent les difficultés, les voisins qui ont bénéficié de ces largesses peuvent enfin rendre cette part, censée être non restituée. Encore faut-il que ces personnes dépendantes puissent manifester quelque forme de reconnaissance : la maladie d'Alzheimer décourage toute aide exceptionnelle du voisinage ; la démence empêche de reconnaître que l'aide des voisins est une manière de signifier à la personne son dévouement antérieur : ainsi cette aide ne peut pas entrer dans le cycle symbolique de l'entraide.

Le principe de préservation de soi exclut-il toute "fréquentation" des voisins, au sens de "se recevoir" ? L'enquête "Contacts" de l'INSEE établit une tendance forte : en moyenne, un voisin est serviable OU hospitalier ; il ne peut pas être les deux à la fois. Les cadres ont les ressources financières nécessaires pour recourir aux artisans ou aux organisations de services : ils n'ont guère besoin des services de voisinage. Dès lors, la visite de voisinage s'inscrit pour eux dans les logiques du relationnel et de l'hospitalité : à la retraite, fréquenter tel ou tel voisin permet de compenser les pertes de relations de travail. Dans les formes de sociabilité communautaire des milieux populaires, le tabou du chez soi persiste ; pour "se fréquenter", on constitue des "espaces d'entre soi" : chacun de leur côté, femmes et hommes savent qu'ils peuvent rencontrer leurs semblables du quartier à certains moments en des lieux particuliers (marché de plein vent, commerces de proximité, bistrots, terrains de boule...).

Types de voisinage et engagement dans un accompagnement de fin de vie.

Ainsi prennent forme des manières distinctes de voisiner : le voisinage "faible" qui repose sur la simple reconnaissance résidentielle (l'anonymat s'y amenuise sans que l'intimité en soit affectée) ; le voisinage ordinaire qui s'épaissit d'une reconnaissance identitaire plus vaste et d'une réciprocité, dans les limites de la préservation de soi (il assure une fonction de veille et de sécurisation en façonnant un sentiment d'appartenance qui garantit la distance vis-à-vis d'une trop grande familiarité) ; la figure du "voisin privilégié" qui cumule fréquentation dans le chez soi et services rendus (il a souvent le privilège d'avoir un double des clés ; il est aux portes de l'amitié). La tendance contemporaine est à la mobilité qui multiplie les ruptures résidentielles : si la norme des échanges égalitaires s'y adapte parfaitement, la réciprocité à long terme est remise en cause.

Les professionnels des équipes mobiles de soins palliatifs et les bénévoles de l'accompagnement des fins de vie peuvent-ils espérer un appui du côté des voisins d'une personne en fin de vie ? A notre connaissance il n'existe pas d'observations systématiques sur de telles situations : nous ne pouvons que faire des hypothèses à partir des connaissances des processus de voisinage. Il est à peu près certain que la figure minimaliste du

voisinage "faible" ne peut pas être mobilisée en de telles circonstances, car elles présupposent un mode relationnel que la seule proximité résidentielle n'assure pas. De la même façon, il est probable que la relation de voisinage ordinaire ne permet pas d'offrir des services d'accompagnement parce que l'état de la personne en fin de vie creuse l'asymétrie entre partenaires, ce qui rend impossible la réciprocité ou même le suivi du soin (au sens du "care") parce qu'il suppose l'accès à l'intimité, proprement impensable entre voisins. A la limite, on peut penser que quelques voisins ordinaires peuvent rendre quelques services aux proches de la personne mourante : ils le feront au nom de la réciprocité symbolique que nous avons explicitée (le dévouement du plus âgé est porté momentanément au crédit de la génération suivante). Seule, sans doute, la figure du "voisin privilégié" peut convenir aux situations de fin de vie : les relations "suivies", que l'on a avec "son" voisin privilégié en font l'équivalent d'un ami ou d'un membre de la famille très proche. Ainsi peuvent être dépassées les fonctions instrumentales du voisinage ordinaire, limitées par la norme de la réciprocité. La compassion et l'attachement peuvent alors l'emporter et inciter le "voisin privilégié" à participer au façonnement d'un environnement favorable à la "bonne mort" de la personne en fin de vie à son domicile.

Bibliographie indicative

ARGOUD D. (et al.) (2004), *Prévenir l'isolement des personnes âgées. Voisiner au grand âge*, Paris, Dunod.

CLÉMENT S., MANTOVANI J., MEMBRADO M. (2004), Du bon voisinage aux solidarités de proximité, in PITAUD Ph. (2004), *Solitude et isolement des personnes âgées*, Toulouse, Éditions Frères.

DRULHE M., CLÉMENT S., MANTOVANI J., MEMBRADO M. (2007), L'expérience du voisinage : propriétés générales et spécificités au cours de la vieillesse, *Cahiers internationaux de sociologie*, 54ème année, Vol. CXXIII, juillet-décembre.